

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU MARDI 23 JUILLET 2019

Le mardi 23 juillet 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL, Aline LEBRETON, et Aurore BIBRON.
Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU et René VAUGEOIS.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON,
Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir de vote à Aline LEBRETON, Miguel CAMUS
donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Damien
COUILLEAUX, Josiane COUILLEAUX et Loïc JORRE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

I. MAYENNE COMMUNAUTÉ

- PLUi
- Statuts Mayenne Communauté

II. VOIRIE

III. QUESTIONS DIVERSES

I. MAYENNE COMMUNAUTÉ

→ PLUi

Mickaël Delahaye présente au conseil municipal le PLUi validé en conseil communautaire pour approbation par la municipalité.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le PLUi présenté et validé par la communauté de communes.

→ Statuts Mayenne Communauté

Mickaël Delahaye présente au conseil municipal des modifications de statuts proposés par Mayenne Communauté.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications de statuts présentées par la communauté de communes.

II - VOIRIE

Dossier reporté au prochain conseil

III- QUESTIONS DIVERSES

- Isodéal

Mickael Delahaye informe le conseil municipal que la commune a fait appel à la société Isodéal, spécialisé dans la laine de verre projetée, pour l'isolation à 0 € de certains logements de la commune.

Les logements suivants sont concernés : 1, 1 bis, 16 bis, 39 et 39 bis rue des tisserands, 6 rue de la Patinerie ainsi que la cantine.

- Saibot

Mickael Delahaye soumet au conseil municipal que la société Saibot, spécialisée dans l'isolation générale, réalise d'autres travaux d'isolation à la mairie (murs, combles ...) sur le même principe afin de réduire la consommation énergétique.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Saibot d'un montant de 10 573 € TTC subventionné à 100% par les certificats d'énergie.

- Méduane Habitat : garantie d'emprunt

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il doit de nouveau délibérer sur la garantie d'emprunt des logements de Méduane Habitat puisque le contrat n'était pas acté lors de la dernière approbation.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la garantie d'emprunt pour les logements de Méduane Habitat.

- Subvention 2019 :

Le conseil avait validé une enveloppe de 2 000€ de subvention pour l'accessibilité des locaux du terrain de foot.

La facture de la société W. Robert s'élève à 2 322 € TTC. Mickael Delahaye propose de payer en totalité cette facture à l'entreprise et de soustraire les 322 € de la prochaine subvention de l'association Etoile Bleue Football sachant que celle-ci est en accord sur le principe.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de payer directement la facture de la société W. Robert d'un montant de 2 322 € et de soustraire les 322€ restant à la prochaine demande de subvention de l'association Etoile Bleue Football.

- Petit patrimoine

Dans le cadre du PLUi, Daniel Gérard informe le conseil municipal que Mayenne Communauté a demandé de prendre en photos tout le petit patrimoine répertorié sur la commune. Il présente au conseil l'ensemble du patrimoine répertorié (Château de la Touche, le Bois Livet neuf, le Chêne Blanc, Beau Soleil, Le Bois au Parc...).

Il est 22h25, la séance est levée.